

dont nous disposions. Cela se compare avantageusement avec les frais d'administration des fondations américaines et est beaucoup inférieur à ceux du Conseil des Arts de Grande-Bretagne. Je ne connais pas d'autre fondation dont les frais sont si bas. Nous ne faisons que commencer. Tous les organismes ont tendance à augmenter le nombre de leurs employés; mais nous n'allons pas faire de même, j'espère. Dans quelle mesure y réussirons-nous, cependant, je ne saurais le dire.

Il y avait à étudier au début, entre autres choses, la question de savoir comment serait dépensé le solde des revenus de la caisse de dotation qui devait servir à encourager et soutenir les arts, les humanités et les sciences sociales. Mais quel montant serait affecté, par exemple, à l'aide à des particuliers, aux bourses d'études, aux bourses de perfectionnement et aux autres subventions accordées à certaines personnes? Combien affecterait-on à l'assistance aux organisations? Quelle somme serait versée en faveur des arts, des humanités et des sciences sociales? Toutes ces questions devaient recevoir une réponse. Aucun précédent n'existant au Canada ni ailleurs, le Conseil a décidé, sagement je crois, de procéder lentement et d'essayer de se renseigner autant que possible sur l'état des divers arts, humanités et sciences sociales, ainsi que sur les besoins à cet égard, tout en ne laissant passer aucune occasion d'étudier ce qu'il y aurait à faire avec les représentants d'autres organismes semblables. Il y a eu surtout trois institutions avec lesquelles nous avons étroitement travaillé: l'une est le Conseil des recherches sur les humanités créé en 1943 à titre d'extension du Conseil des recherches en sciences sociales, qui existait depuis 1938, à l'époque où M. R. H. Coats, statisticien fédéral, présidait le Conseil des recherches en sciences sociales. Ces deux organismes représentaient les universitaires travaillant dans ces domaines et ils ont eu la chance d'obtenir des subventions importantes des Fondations Rockefeller et Carnegie, des bourses pour des études universitaires supérieures, pour des publications ou pour des travaux spéciaux. Ils en reçoivent encore; mais il est possible qu'avec le temps ces contributions soient réduites ou même discontinuées.

Nous avons décidé (à mon avis, c'est une sage décision) qu'étant donné que ces deux organisations ont représenté avec succès toutes les universités canadiennes pendant un grand nombre d'années, nous ne devrions pas essayer d'empiéter sur leur territoire, mais plutôt de travailler en étroite collaboration avec elles. C'est ce que nous faisons depuis.

Il existait aussi un autre organisme, la Canada Foundation, créé en 1945 grâce à un don fait à l'Aviation royale du Canada par un bienfaiteur anonyme pour des fins culturelles et éducatives. A la fin de la guerre, comme il restait encore des fonds, ceux-ci avaient été remis audit organisme institué dans ces buts et celui-ci a depuis reçu d'autres subventions intéressant surtout les arts.

Ainsi avons-nous été très chanceux de pouvoir compter sur ces organisations représentatives et expérimentées pour nous donner des conseils. Et nous les avons consultées dès le début de notre fondation en vue d'étudier avec elles ce que nous devrions leur accorder comme assistance dans leurs domaines.

Les honorables sénateurs m'excuseront de citer ce dont j'ai donné lecture à la séance d'ouverture, alors que je parlais de certaines difficultés que nous éprouvions à ce moment-là: